

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine.

**Avertissement :**

- les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide auprès des forces de l'ordre, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces dernières sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.
  - en raison de l'épidémie de Covid-19 et les mesures de restriction des déplacements qui ont été prises par le gouvernement, les indicateurs d'accidentalité de l'année 2020 ne peuvent être pris en compte pour mesurer une quelconque évolution en 2021.
- Ainsi, les indicateurs de 2021 sont comparés avec les indicateurs de l'année 2019.

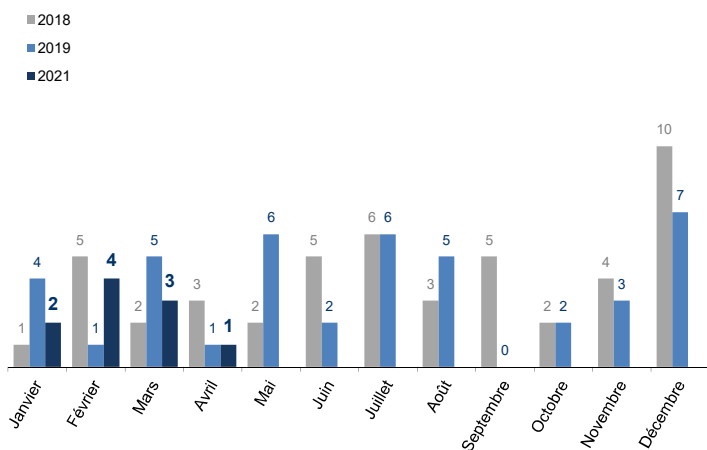
**Les chiffres du mois**

	Avril 2021	Avril 2019	Ecart	Évolution 2021 / 2019 (%)
accidents corporels	51	59	-8	-13,6
tués	1	1	0	0,0
blessés	55	75	-20	-26,7

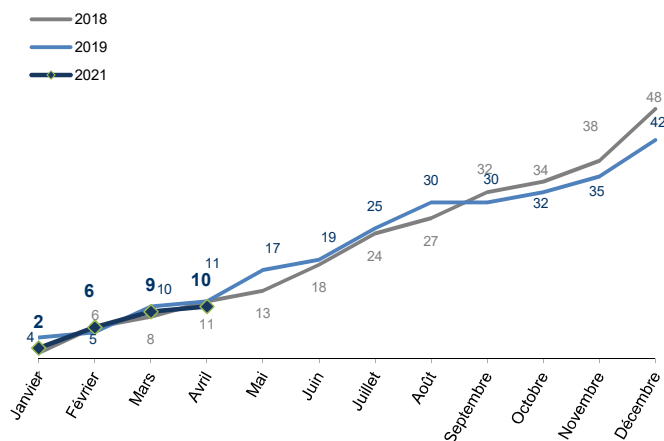
**Cumul de l'année**

	Cumul Avril 2021	Cumul Avril 2019	Évolution 2021 / 2019 (%)
accidents corporels	197	249	-20,9
tués	10	11	-9,1
blessés	237	314	-24,5

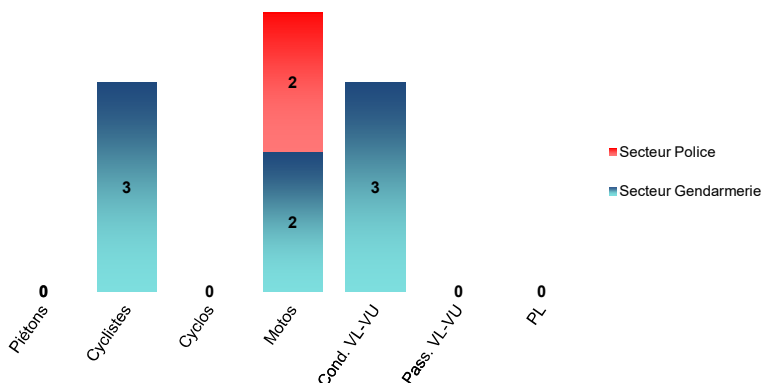
**Répartition mensuelle des tués**



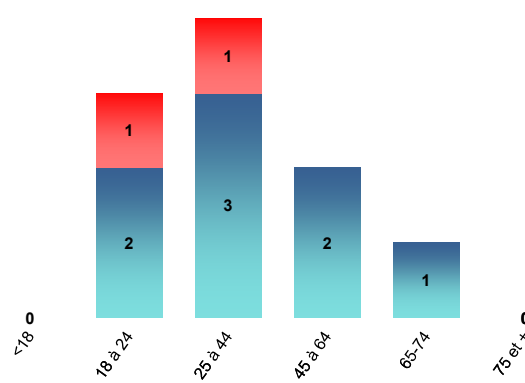
**Cumul des tués par mois et par année**



**Tués selon le mode de déplacement**

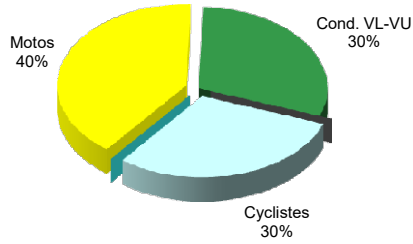


**Tués selon l'âge**

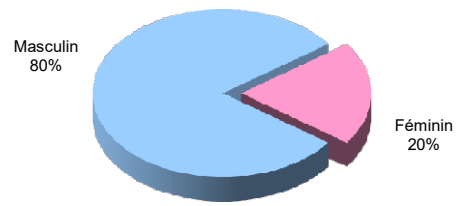


## Répartition des tués

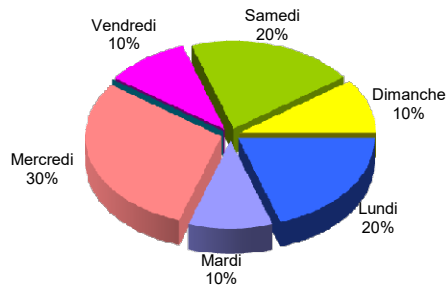
### Par catégorie d'usagers



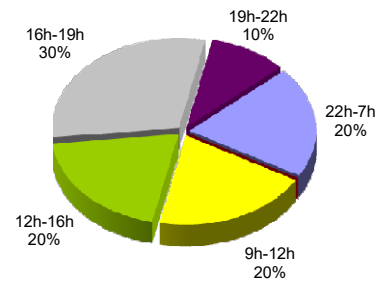
### Par sexe



### Par jour de la semaine

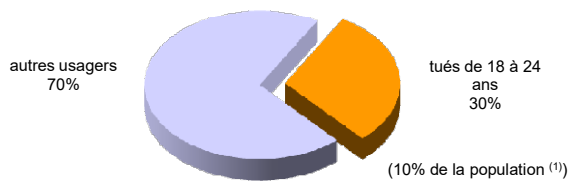


### Par tranche horaire

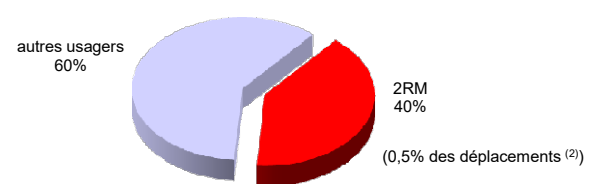


## Répartition des tués - usagers vulnérables

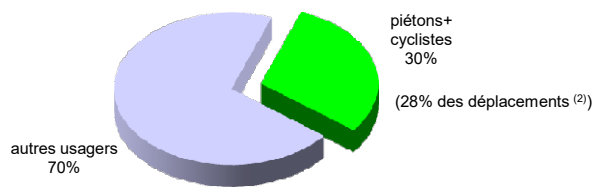
### Part des 18-24 ans tués



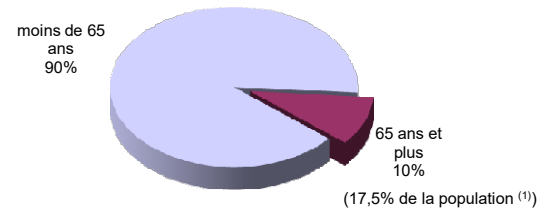
### Part des deux roues motorisés tués



### Part des piétons et cyclistes tués



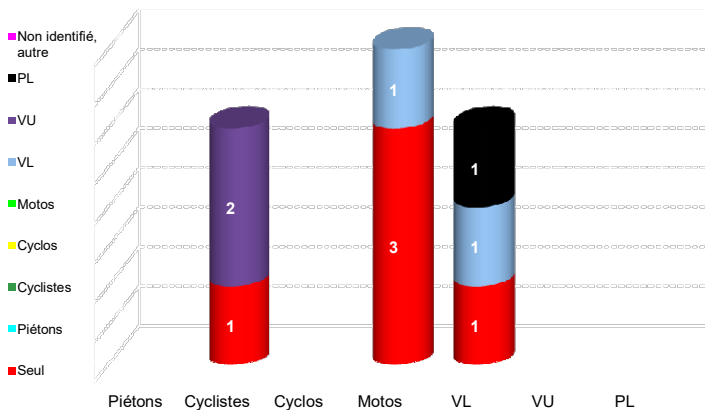
### Part des seniors tués



<sup>(1)</sup> INSEE population bretonne légale au 1er janvier 2017

<sup>(2)</sup> AUDIAR Enquête Ménage Déplacements 2018

## Tués contre - conflits (dans les accidents)



### Usager(s) décédé(s) dans l'accident

Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Contre
	1		3	1			Seul
							Piétons
							Cyclistes
							Cyclos
							Motos
			1	1			VL
	2						VU
				1			PL, TC
							Non identifié, autre
	3		4	3			10

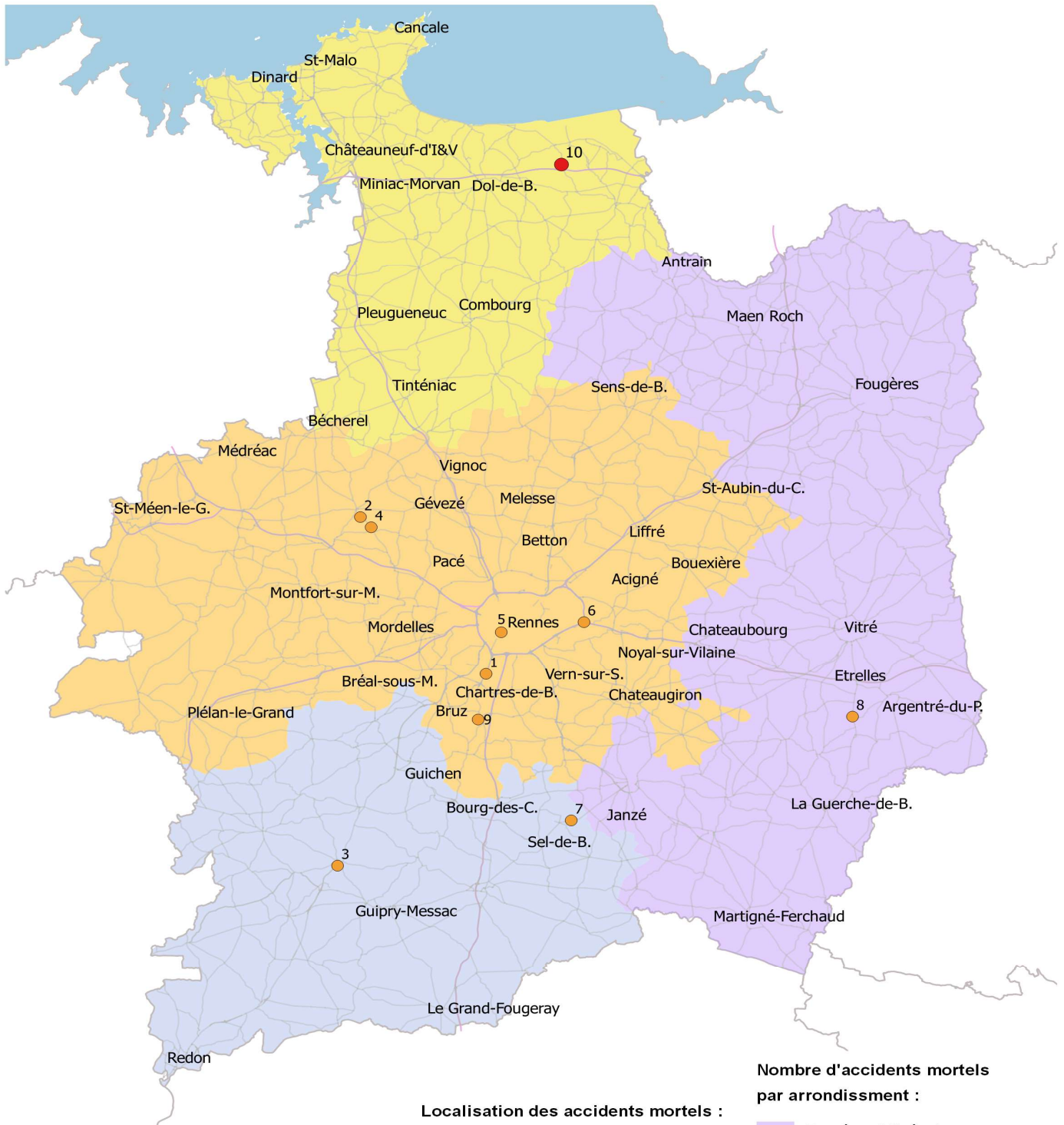
# Département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

Préfet d'Ille-et-Vilaine

**Nombre de tués au 30 avril 2021 : 10**

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à 30 jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



Localisation des accidents mortels :  
(voir tableau page suivante)

- Accidents de janvier à mars 2021
- Accidents du mois d'avril 2021

Nombre d'accidents mortels  
par arrondissement :

- Fougères-Vitré : 1
- Rennes : 6
- Saint-Malo : 1
- Redon : 2

Thème : Transport - Accidentologie  
Réalisé par : DDTM35 / SECTAM / ODSR  
Date de réalisation : 02 avril 2021  
© DDTM d'Ille-et-Vilaine - reproduction interdite

## Données concernant les accidents mortels du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2021 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	19/01/2021	14h15	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	1 cycliste	20	M	1
2	22/01/2021	09h10	Romillé	1 cycliste	69	F	2
3	06/02/2021	18h10	Lohéac	1 conducteur VL	58	M	3
4	10/02/2021	12h30	Pleumeleuc	1 conducteur VL	37	F	4
5	20/02/2021	23h55	Rennes	1 motocycliste	27	M	5
6	24/02/2021	09h40	Cesson-Sévigné	1 motocycliste	21	M	6
7	03/03/2021	19h20	Saulnières	1 motocycliste	29	M	7
8	28/03/2021	06h45	Domalain	1 conducteur VL	21	M	8
9	29/03/2021	18h55	Pont-Péan	1 cycliste	57	M	9
10	05/04/2021	19h00	Saint-Broladre	1 motocycliste	35	M	10

## La sécurité routière à la une

**Le signalement de certains contrôles routiers particulièrement sensibles pourra être interdit à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.**

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, les préfets auront la possibilité de décider, sur demande des forces de l'ordre, de suspendre temporairement la localisation de certains contrôles routiers d'alcoolémie et de stupéfiants, sur les services électroniques d'aide à la conduite ou à la navigation par géolocalisation. Le ministre de l'Intérieur aura quant à lui cette possibilité s'agissant de contrôles en lien avec le terrorisme ou un enlèvement. Concrètement, les forces de l'ordre communiqueront aux opérateurs des services d'aide à la conduite ou à la navigation le périmètre des zones concernées par les contrôles qu'elles souhaitent rendre invisibles. Les opérateurs devront alors bloquer la répercussion du signalement de ces contrôles à leurs utilisateurs. Seuls certains contrôles sont concernés par cette nouvelle disposition. Les contrôles de vitesse ne sont pas inclus, dans la mesure où le signalement de ces contrôles permet d'obtenir le résultat espéré, à savoir de faire ralentir les conducteurs.

### Point de situation sur l'externalisation de la conduite des voitures-radar.

Le parc total des voitures-radar comprend 385 véhicules au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 302 sont à la disposition des forces de l'ordre et 83 sont à la disposition des opérateurs privés de conduite externalisée en régions Normandie (26 véhicules), Bretagne (18 véhicules), Pays-de-la-Loire (19 véhicules) et Centre-Val de Loire (20 véhicules).

Fin 2021, le parc de voitures-radar à conduite externalisée sera alors de 223. Il sera alimenté par la reconversion de véhicules actuellement conduits par des policiers ou des gendarmes.

L'externalisation de la conduite des voitures-radar permet de libérer et mieux utiliser les compétences et les qualifications des forces de l'ordre notamment pour effectuer d'autres types de contrôles sur les routes (alcool et produits stupéfiants) ou d'autres comportements dangereux.

### Journées de la Sécurité Routière au travail.

Du 17 au 21 mai, la Sécurité routière organise la 5e édition des Journées de la sécurité routière au travail. Le kit de communication (affiches, flyers, vignettes réseaux sociaux) qui permet aux employeurs d'annoncer cet événement est disponible en ligne sur le site dédié à ces journées. D'autres outils sont également téléchargeables (campagnes clés en mains, quiz, vidéos, idées de programme dans un format distancié) et des nouveautés seront prochainement disponibles.

#### Pourquoi participer ?

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent chaque année par près de 4 millions de journées de travail perdues. Une accidentalité qui touche au quotidien employeurs et salariés. Ces journées sont donc l'occasion de développer une culture partagée de sécurité routière.

#### Qui peut participer ?

Grandes entreprises, PME ou startup, administrations ou collectivités territoriales, tous les employeurs sont invités à participer à ces Journées de la sécurité routière au travail en organisant à leur convenance, le jour de leur choix, des animations de sensibilisation au risque routier.

#### Comment Participer ?

Libre à chaque employeur d'imaginer le format de sa participation. L'essentiel est de participer... et de faire participer les salariés de façon ludique et interactive. Tests, quiz, ateliers pratiques, simulateurs, forum, révision du code, les idées ne manquent pas ! Des kits personnalisables de mobilisation et d'animation sont téléchargeables.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [www.securite-routiere.fr](http://www.securite-routiere.fr)



Préfet d'Ille-et-Vilaine

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**